

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2023

PRÉSENTS : MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mmes Monia BEN SLAMA, Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, MM. Jérôme CROZET, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, M. Daniel SERANT, Mme Catherine STARON

ABSENTS REPRESENTES :

Lionel BRUNEL donne pouvoir à Laurence BEUGRAS
Marie DECHESNE donne pouvoir à Jean-Philippe GILLET
Thierry DILLENSEGER donne pouvoir à Catherine STARON
Grégory NOWAK donne pouvoir à Jérôme CROZET
Jean-François PERRAUD donne pouvoir à Damien COMBET
Claire REBOUL donne pouvoir à Patricia GRANGE
Céline ROTHEA donne pouvoir à Françoise GAUQUELIN
Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Valérie GRILLON

ABSENTS :

Agnès BERAL
Christiane CONSTANT
Martine MORELLON

SECRÉTAIRE : Catherine STARON

Ouverture de la séance à 18h00

Préambule :

Un recueillement d'une minute de silence est demandé pour les victimes civiles et militaires du terrorisme au Moyen-Orient et pour le professeur assassiné.

La Communauté de Communes de la Vallée du Garon a le plaisir d'accueillir Jean-Philippe JAL, directeur de l'AMF 69 lors de cette séance. Les élus communautaires ont pu questionner monsieur sur divers sujets en lien avec son organisation.

1 / Décisions du Président selon la délibération du 6 Juillet 2020

Compte-rendu des décisions prises par Mme La Présidente en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations 2020-31 et 2020-32 en date du 6 juillet 2020, conformément aux articles L3611-3, L3611-2, L 3221-10-1, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'assemblée délibérante prend acte, à l'unanimité des membres votants, des décisions prises par madame La Présidente.

2 / RAPPORTS

2.1 – ADMINISTRATION

Rapporteur : Mme Françoise Gauquelin

2023-90 : Installation d'un nouveau membre au sein du conseil communautaire

La Communauté de Communes de la Vallée du Garon souhaite la bienvenue à Mme Ben Slama Monia au sein du conseil communautaire.

Mme Ben Slama est conseillère municipale à Chaponost dans le département d'urbanisme.

Il n'y a pas de vote

« L'assemblée délibérante prend acte de l'intégration de Mme Ben Slama Monia au sein du conseil communautaire »

Nouvelle composition des commissions thématiques

La décision sera votée lors du prochain conseil communautaire

2023-91 : Mise en place d'un contrat d'apprentissage

Il est demandé où cette personne sera affectée.

La présidente indique que la stagiaire sera intégrée au service voirie notamment sur les modes doux. Elle vient de l'université Lyon 3.

M. Fressynet demande le sujet de son apprentissage.

Mme Gauquelin répond que si elle est intégrée au mode doux, c'est pour travailler dans les extensions prévues des modes doux et la gestion. De nombreux cursus d'études sont tournés vers ces sujets. Mme Gauquelin trouve cela bien qu'elle puisse venir sur le terrain et que la CCVG puisse participer à cela.

M. Fressynet demande pourquoi la CCVG demande l'autorisation au CDG.

Mme Gauquelin répond qu'il faut avoir l'aval du centre de gestion des collectivités pour tout changement d'emploi du temps d'un employé ou pour le recrutement. À Brignais la procédure est différente car il y a plus de 50 agents.

M. Leveque demande à quoi correspondent les sommes projetées.

Il est répondu que cela est dû au caractère professionnalisant de la formation et dans un premier temps d'une année.

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le projet présenté.

2.2 – AGRICULTURE

Rapporteur : M. Jérôme Crozet

2023-92 : Bâtiment agricole collectif : mise en place d'une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le projet présenté.

2.3 – MOBILITES

Rapporteur : M. Damien Combet

2023- 93 : Réseau de lignes de covoiturage sur l'Aire Métropolitaine Lyonnaise : convention constitutive d'un groupement de commande et de financement

M. Gillet demande si les coûts d'exploitation, les coûts des parkings de covoiturage sont compris dans le budget.

M. Combet répond qu'il n'y aura pas que des aires de covoiturage. C'est le même système qu'un arrêt de bus. Il y aurait deux minutes d'attente par arrêt. La personne signale à quel arrêt elle est et on la récupère dans la foulée. Il y a des investissements en amont notamment dans la signalisation. Il y aura peut-être des besoins de rapatriements, des parkings de rabattement. L'étude de faisabilité répondra à cette question.

M. Le Saux demande si cela passe par une application.

M. Combet rajoute que cela dépend effectivement d'une application, mais aussi les installations. Dans ce cas de la CCVG, c'est une ligne de covoiturage bien définie. Elle passera sur Brignais, probablement sur la départementale de Montagny. Les utilisateurs devront chercher les arrêts. Le but est que ce soit efficace, un passage toutes les 2 min contre 15 min pour les bus.

M. Le Saux précise qu'il y a du potentiel sur ce trajet. Par contre M Le Saux s'interroge sur les chiffres.

M. Combet précise que les chiffres donnés concernent l'ensemble de la ligne. La différence entre le montant total et la subvention ne correspond pas au reste à charge de la CCVG. Il y a 3 structures dans l'équation.

Effectivement le montant total est élevé car les coûts de maintenance et d'installation sont importants. Par exemple les panneaux lumineux ou la gestion de l'application.

Ce soir le vote concerne seulement le volet d'étude d'opportunité (600€).

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le projet présenté.

2.4 – VOIRIES

Rapporteur : M. Jean-Louis Gergaud

2023-94 : Aménagement et entretien des panneaux d'information du Grand Tour des Monts du Lyonnais – Itinérance VTT à Brignais

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le projet présenté.

3/DIVERS

M. Leveque demande s'il y a des nouveautés concernant le RER Givors -Lyon – Brignais.

Mme Staron répond que le projet est intégré au TER lyonnais. C'est un budget qui se compte en milliard. La région n'a pas à ce jour signé le CPER infrastructure. Il y a un désaccord sur les participations. Le souhait aurait été de faire comme en région parisienne. Les commandes se font plusieurs années en amont. La région n'a pas beaucoup plus de budgets que la métropole de Lyon. Il faut tomber d'accord et cela prend du temps.

M. Combet précise que la première étape était l'acquisition de rame.

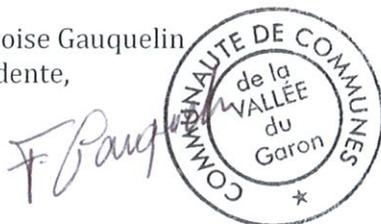
Mme Staron rajoute que sans faire de politique, il faut que chacun prenne sa part. pour nous, le budget est de 300 millions d'euros. Les études et les travaux sont très importants. Contrairement au projet de la Brevennes, le RER de l'Est lyonnais est bien annoncé. L'ouverture à la concurrence peut être intéressante sur ce dossier.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 19h15

À Millery le 16 octobre 2023

Françoise Gauquelin
Présidente,



Catherine Staron
Secrétaire de séance,



A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to Catherine Staron.